

Compte rendu de la séance du 08 février 2019

Présents : Alain ARGILIER, Alain BRUNOT, Christine DOUTRES, Gilbert GASTIGAR, Gaëtan LAMORINIERE, Grégory MAURIN, Elsy ROUSSET

Absents : Ludovic INSALACO, Sylvestre VINCENT.

Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2018.

Approuvé à l'unanimité

2) Compte rendu des diverses réunions

- Communauté de Communes : office du tourisme, chemins de randonnée, projet de dissolution de l'ASA DFCI, prévention délinquance juvénile, acquisition d'un camion-citerne avec une participation des communes à raison de 10 € par habitant, harmonisation des frais de secrétariat des communes de l'ancienne communauté des communes de la vallée de la Jonte, courrier de Maître POTTIER : projet mise à disposition d'un agent de la communauté de communes pour établir des actes administratifs, compte-rendu de l'étude hydrogéologique du Causse Méjean
- SIVU de la Can de l'Hospitalet
- SIAEP du Causse Méjean : Président André BARET

3) Eclairage public

Compte-rendu de la réunion des adjoints avec M. ROL du SDEE. la dernière tranche des travaux va être terminée en 2019 avec un échange des lampes du haut de Vébron et celles des Vanels pour une harmonisation avec les lampes du village.

Baisse de l'intensité lumineuse : coût de revient 500 € par lampe donc trop cher

Suppression de l'éclairage public : 250 € par hameau. Cette extinction de l'éclairage se fera à Vébron, les Vanels, Racoules et Salgas à partir du 15 septembre 2019.

Du 15 septembre au 31 mai : coupure de 23h à 6h

Du 1er juin au 14 septembre : coupure de minuit à 6 heures

Du 10 juillet au 25 août : pas de coupure à Vébron

Elsy Rousset demande si le spot sur la façade de la mairie ne pourrait pas rester allumé.

La population sera informée par le biais d'article dans les journaux, site de la mairie et lettre d'information.

Vote 7 voix POUR

4) Voirie départementale

La route RD 49 dite "La cardinale" a été fermée pendant 3 semaines pour la pose de la fibre optique.

Un courrier a été adressé à Mme la Présidente du Conseil Départemental concernant la dangerosité du virage près du hameau de Vernagues

5) Ecole : tarif cantine

Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier reçu de la mairie de Florac qui demande la prise en charge de 4.15€ pour les repas à la cantine de Florac par enfant scolarisé à l'école publique de Florac.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à la mairie de Florac pour avoir des renseignements supplémentaires sur le calcul du prix de revient d'un repas pris à la cantine de Florac.

Suite à la demande de Florac, Monsieur le Maire propose de demander aux communes de Cans et Cévennes et de Rousses de prendre à leur charge 2.15€ par repas et par enfant pour les repas pris à la cantine de l'école de Vébron.

Vote 7 voix POUR

Gaëtan LAMORINIÈRE demande à la mairie de prendre en charge les frais de cantine de ses deux enfants scolarisés à l'école privée de Florac. Monsieur le Maire ne souhaite pas participer à l'école privée mais une aide exceptionnelle peut éventuellement être allouée à la famille LAMORINIÈRE par la mairie sur présentation des factures établies par l'école privée avec un montant de remboursement identique à celui des enfants domiciliés et scolarisés à Vébron.

La décision sera prise au prochain conseil

6) Questions diverses

- Départ de l'agent chargé de la gestion de l'Agence postale au 22 février 2019.

Monsieur le Maire propose de prendre une personne pour 3 semaines (15h par semaine) jusqu'au 8 mars 2019

Vote 7 voix POUR

- Présentation du plan de recollement d'eau potable de la commune élaboré par le SDEE en liaison avec l'agent communal.

- Le Grand Débat aura lieu à Florac le 15 février 2019 à partir de 18h30.

Séance levée à 19h45

Vu le Maire